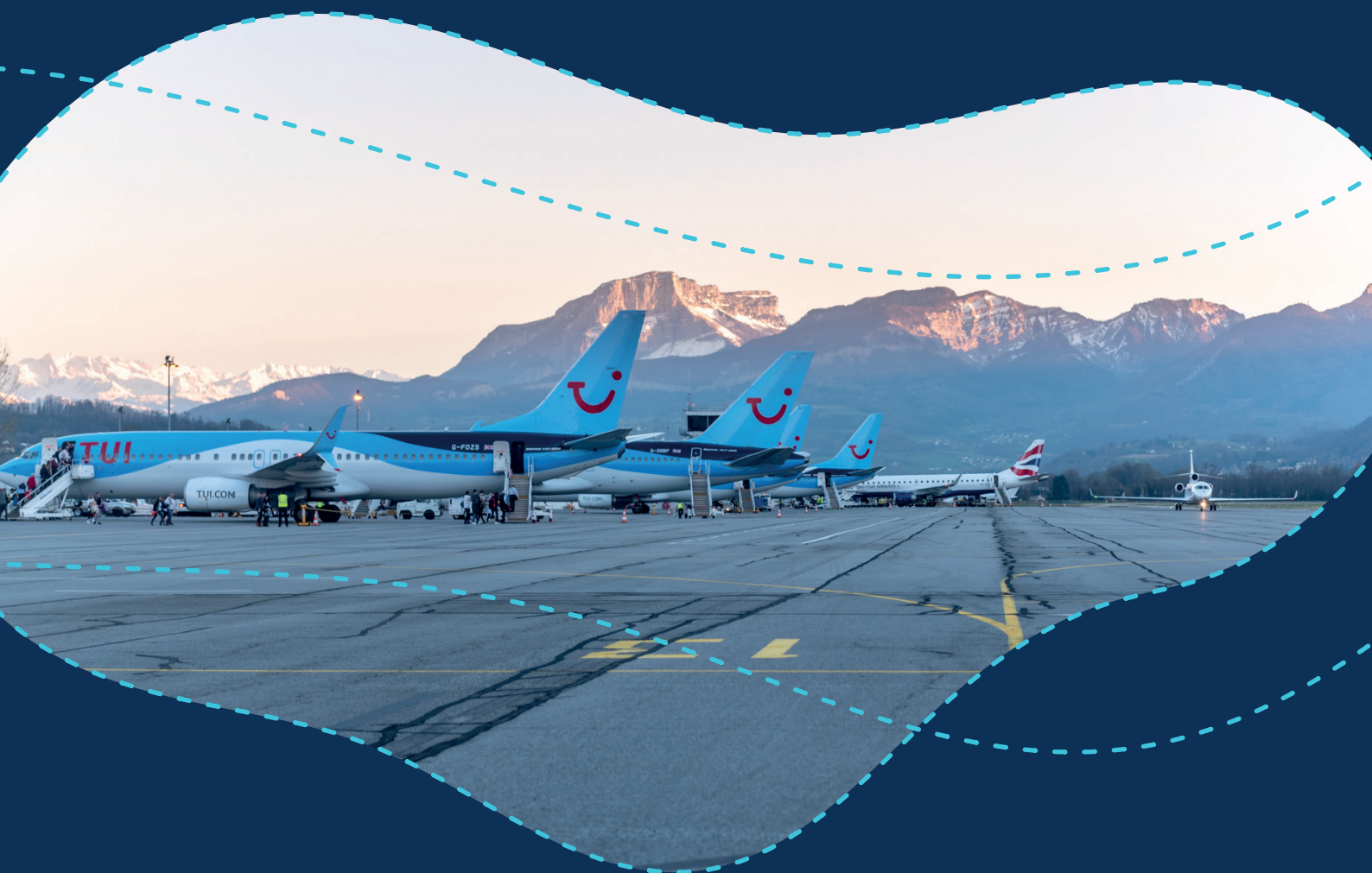


REDEVANCES DOMANIALES 2024

Charges locatives communes et propres
aux occupants travaux et prestations



**CHAMBÉRY SAVOIE MONT BLANC
AÉROPORT**

POWERED BY **VINCI** AIRPORTS



REDEVANCES DOMANIALES (€HT)

à/c du 01/04/2024

	UNITE	TARIF €HT
Terrain nu (sans accès piste)	m ² /an	7,82
Terrain nu (avec accès piste)	m ² /an	9,16
Hangars (dont appentis)	m ² /an	84,87
Bureaux ou comptoirs	m ² /an	205,24
Boutique / commerce	m ² /an	242,32
Réserve boutique	m ² /an	148,52
Restaurant	m ² /an	134,23
Restaurant réserve	m ² /an	117,48
Garages, parc à voiture et entrepôts		
Parcs locations voitures	la place / an	225,00
Comptoir de location	forfait / an	2 059,00
Modulaire de stockage	forfait / an	726,74

Location de salle de réunion

Sur devis

(Renseignements : accueil de l'aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc - 04 79 54 49 54 - accueil@chambery-airport.com)

REDEVANCES DOMANIALES D'EMPLACEMENT POUR AÉRONEFS BASES (€HT)

à/c du 01/04/2024

TRANCHE DE POIDS (MTOW)	TARIF €HT/AN
Catégorie 1 : P < 300kg	821,88
Catégorie 2 : P < 300kg < P < 500kg	1 279,72
Catégorie 3 : P < 500kg < P < 1T	1 575,64
Catégorie 4 : P < 1T < 1,5T	1 961,40
Catégorie 5 : P < 1,5T < P < 2,5T	3 287,52
Catégorie 6 : P > 2,5 (la tonne)	1 752,08

Les redevances domaniales d'emplacement sont calculées d'après le poids maximum au décollage porté sur le certificat de navigabilité de l'aéronef (ou sur le registre VERITAS).

CHARGES LOCATIVES, TRAVAUX ET PRESTATIONS

à/c du 01/04/2024

CHARGES COMMUNES HORS AEROGARE	UNITE	TARIF €HT
Participation aux charges d'entretien des espaces verts et des voies de circulation <i>(Forfait basé sur les coûts N-1 et repartis sur la base des surfaces (batis et non batis) occupées)</i>	m ² /an	2,10
CHARGES COMMUNES AEROGARE	UNITE	TARIF €HT
Participation au charges de nettoyage de l'aérogare proratisée par rapport aux surfaces occupées <i>(Forfait basé sur les consommations N-1 et repartis sur la base des surfaces occupées)</i>	m ² /an	17,48
Participation aux charges d'énergie (électricité, chauffage), et d'eau de l'aérogare <i>(Forfait basé sur les consommations N-1 et repartis sur la base des surfaces occupées)</i>	m ² /an	au réel
CHARGES PROPRES AUX LOCAUX OCCUPÉS	UNITE	TARIF €HT
Electricité <i>(Au réel des coûts constatés)</i>		au réel
Eau <i>(Au réel des coûts constatés)</i>		au réel
Chauffage <i>(Au réel des coûts constatés)</i>		au réel
Boîte postale <i>(Forfait)</i>	U	120,60
Téléphone <i>(Au réel des coûts d'abonnement et de consommation de l'opérateur)</i>		au réel
Locataire compteur et frais de branchement <i>(Au réel des coûts du prestataire)</i>		au réel
Mise en place et entretien des extincteurs <i>(À la charge et responsabilité de chaque occupant)</i>		en direct
Taxe foncière <i>(Sur la base de la dernière TF reçue, proratisée aux surfaces bâties occupées)</i>		au réel
Autres charges diverses <i>(Au réel des coûts constatés)</i>		au réel

Les charges locatives sont facturées trimestriellement à terme à échoir, via les provisions de charges.
Elles feront l'objet d'une régularisation annuelle sur la base du réel constaté.

FORFAIT TITRE D'ACCÈS AÉROPORTUAIRE TOUT PUBLIC (BADGE)

à/c du 01/04/2024

	UNITE	TARIF €HT
Création ou renouvellement <i>Traitement des dossiers, matériel nécessaire pour la fabrication, support de badge, frais de gestion</i>	U	59
CHARGES PROPRES AUX LOCAUX OCCUPÉS		
Formations aéroportuaires		Sur devis
Titre de circulation	macaron	45
Frais de mise en contentieux	dossier	55
Frais de gestion		15% du montant HT



REDEVANCES DOMANIALES 2024

Charges locatives communes et propres
aux occupantes travaux et prestations



**CHAMBÉRY SAVOIE MONT BLANC
AÉROPORT**

POWERED BY **VINCI**
AIRPORTS